

Mission PASSVers

Parcours d'Accompagnement Socio Sanitaire Vers ... des projets de vie !

Le dispositif PASSVers a été créé sur l'impulsion du Centre médico-psychologique (CMP) du secteur 17 et grâce à la collaboration du CCAS de Versailles, du Territoire d'Action Départementale (TAD) de Grand Versailles, du Pôle Autonomie Territoriale (PAT) de Grand Versailles et l'Œuvre Falret.

Ces institutions ayant le souhait de permettre aux patients (à partir de 18 ans) suivi par le CMP du secteur 17, atteint d'un trouble mental sévère et persistant, de s'inscrire dans un parcours de réhabilitation vers le rétablissement.



Ainsi, **les personnes sont orientées par leur médecin psychiatre référent du CMP** vers le dispositif. Puis, elles sont **accompagnées par un binôme composé d'un travailleur social et d'un infirmier du CMP**. Le travailleur social est lui détaché de son institution référente (le CCAS de Versailles) pour travailler au sein des locaux du CMP. Les rendez-vous sont réguliers, afin de proposer un accompagnement intensif mais adapté à la temporalité de la personne tout au long de l'inclusion dans le dispositif.

L'objectif principal de ce dispositif est d'accompagner la personne vers la réalisation, dans la mesure du possible, d'un projet de vie défini ensemble. Il peut s'agir d'un souhait de reprise d'emploi en milieu protégé ou ordinaire, la recherche d'un logement plus adapté. Mais aussi, la rupture de l'isolement avec la reprise du lien social par le biais d'activités ou de sorties. Dans tous les cas, avec l'accord de la personne, l'équipe s'assure de l'ouverture et de la mise en place des droits sociaux (droits MDPH, santé, ressources).

La personne est au cœur du dispositif afin de lui permettre de mener à bien son parcours vers le rétablissement et à son rythme.

PASSVers en chiffres :

- 20 personnes accompagnées :
 - 13 accompagnements pérennes
 - 7 accompagnements ponctuels.
- 60% d'hommes
- 40% de femmes

Principaux partenaires :

- Hôpital Mignot, services de psychiatrie
- MDPH
- CAF
- Pôle Emploi / mission cap emploi
- ESAT
- SAVS
- Structures d'insertion dar l'activité économique (SIAE)

Principaux axes d'accompagnement :

- La décohabitation parentale et la recherche de logement autonome
- L'insertion professionnelle – formation ou recherche d'emploi
- L'ouverture de droits (MDPH, allocations chômage, droit rSa, etc.)
- Le lien social (inscription dans des activités sportives, culturelles, etc.)

Présentation de la situation de Mlle X

Mlle X, 19 ans a vécu avec sa mère dans la Creuse depuis que cette dernière s'est séparée de son père.

Le climat familial est très compliqué, les échanges entre les deux parents sont rompus du fait de tensions, de faits de violence et d'emprise psychologique de Monsieur sur Madame. La mère de Mlle X est en arrêt maladie depuis plusieurs années, suivie elle aussi sur le plan psychiatrique. Le père de Mlle X est à la retraite, sa fille explique qu'elle se sent « emprisonnée » dans leur relation conflictuelle.

Mlle X décide de partir vivre chez son père fin 2020, motivée par la possibilité de suivre un parcours en soins/études dans les Yvelines. Elle n'a pas pu se maintenir dans le cursus scolaire classique du fait de son état de santé psychique.

Elle est suivie très régulièrement pour une pathologie psychiatrique au CMP, les symptômes sont importants, elle est très angoissée, très fatigable et est en difficultés pour être dans un contact adapté avec autrui. C'est une jeune femme considérée comme vulnérable car elle se met très facilement en danger dans ses relations avec les autres.

Ainsi, Mlle X est orientée par son médecin psychiatre vers le dispositif PASSVers après avoir mentionné plusieurs projets qu'elle aimerait réaliser.

Au début de notre accompagnement, l'hébergement chez son père prend fin à la suite d'une enquête policière qui oblige Mlle X à s'éloigner de son père pour assurer sa sécurité.

Elle loue alors un studio de manière autonome avec le soutien financier de sa mère.

Nous recevons Mlle X de manière intensive, deux fois par semaine en binôme avec l'infirmière. Nous faisons avec son accord, un lien régulier avec sa mère par téléphone et avec l'hôpital de jour où elle effectue sa scolarité.

Dans un premier temps, nous l'accompagnons dans l'ouverture de ses droits sociaux pour lui permettre de stabiliser sa situation financière et d'être couverte par une mutuelle pour réaliser ses soins. Une demande d'aide au logement est réalisée pour l'aider à payer son loyer, une demande de complémentaire santé solidaire et l'accès à une épicerie sociale. Nous réalisons ensemble, à sa demande, une requête auprès du juge aux affaires familiales pour qu'elle puisse bénéficier d'une

pension alimentaire de la part de ses parents. Nous faisons alors le lien avec une permanence juridique afin qu'elle soit reçue par un avocat.

Nous recevons avec elle, sa mère au CMP pour faire un point sur sa situation et voir comment elle peut l'aider de son côté dans les diverses démarches.

C'est alors que Mlle X nous explique avoir porté plaintes pour des violences sexuelles dont elle a été la victime mais sans avoir le retour de celles-ci. A sa demande nous l'aidons donc à contacter les différents commissariats pour savoir où en sont les procédures.

Par la suite, nous l'aidons à trouver et à organiser ses différents rendez-vous médicaux car elle avait arrêté son suivi de santé (hors psychiatre).

De plus, nous sollicitons par le biais d'un dossier MDPH le bénéfice d'un service d'accompagnement à la vie sociale. Puis, nous l'aidons à réaliser ses candidatures pour différents SAVS afin d'être aidée sur le long terme pour d'autres projets.

Ainsi, l'équipe PASSVers a réalisé un repérage des différents services et professionnels intervenants pour cette jeune afin de connaître les missions de chacun et de permettre un accompagnement adapté aux demandes de Mlle X.

A ce jour, l'accompagnement PASSVers est toujours en cours pour cette jeune femme.